

Objet : Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés :
- Centres, foyers et services pour personnes âgées ;
- Centres de gériatrie. (4060AAN)

*Saisine : Ministre de la Famille et de l'Intégration
(19 novembre 2012)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de loi sous avis modifie l'annexe 1 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) centres, foyers et services pour personnes âgées et 2) centres de gériatrie.

Comme l'indique précisément l'exposé des motifs du projet de loi sous avis qui fait office de commentaire des articles en même temps, le relevé des immeubles et des terrains affectés à l'établissement public « centres, foyers et services pour personnes âgées » est adapté suite aux différentes acquisitions et réaffectations afin de correspondre à la situation actuelle.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler, mais est néanmoins d'avis que l'adoption d'une loi coordonnée gagnerait en lisibilité.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis.

AAN/PPA